

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – MAINTIEN ET
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIR

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet vise à assurer le maintien et le développement des infrastructures de loisir de la ville.

Le projet nécessite donc l’octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi qu’en tout autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis et peuvent également impliquer l’acquisition et le développement de logiciels ainsi que tout autre service requis pour la réalisation du projet.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l’article 1 est estimé à 700 000 \$.

TOTAL : 700 000 \$

Annexe préparée le 7 février 2011 par :

Steve Briand
Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire